

Acharnement répressif de l'Etat

Solidarité avec les quatre militant·e·s de Sud Poste 92!

Avril 2019 : en pleine grève des postier·e·s des Hauts-de-Seine, nous apprenions la mise en examen de trois responsables de Sud Poste 92, Brahim, Gaël et Mohamed. Une quatrième camarade, Dalila va certainement être mise en examen aujourd'hui. Bien évidemment, cette procédure lancée plus de cinq ans après les faits reprochés (une entrée dans le siège de La Poste, en 2014, dans le cadre d'une grève) ne tombait pas par hasard. Le but était de mettre la pression sur les agents partis en grève un an auparavant. Mais La Poste, même avec la complicité active de l'Etat, n'avait pas réussi à leur faire plier l'échine, et ils avaient repris le travail la tête haute.

Pour autant, l'Etat continue à se faire le serviteur zélé de la direction de La Poste. Après les mises en examen, les convocations devant la juge d'instruction ont commencé à tomber. Ainsi Dalila et Brahim sont convoqués mercredi 10 février, Mohamed le 11. Gaël n'est pas encore convoqué. Rappelons, tout de même, les griefs retenus contre nos camarades : violation de domicile (comme si le siège de La Poste était une résidence secondaire!), dégradation ou détérioration du bien d'autrui, violence commise en réunion, violence sur une personne chargée de mission de service public "sans incapacité" (et pour cause, puisque de violence, en réalité, il n'y en a pas eu). Ces "motifs", où le grotesque le dispute au mensonger, n'ont qu'un seul but : dresser le portrait de syndicalistes violents, ne reculant devant aucun moyen.

Quand il s'agit de criminaliser l'action syndicale (ou plus généralement militante) l'Etat, comme les patrons, ne reculent devant aucun procédé, même les plus douteux. Pénétrer dans les locaux d'une entreprise pour se faire entendre d'une direction qui reste sourde aux revendications c'est, pour Sud PTT, un moyen totalement légitime de lutter. Le contexte global de répression des grèves, des manifestations, y compris par l'usage d'une violence pour le coup tout à fait réelle, n'est pas étranger à ces convocations. Et ceux qui l'exercent ne risquent pas, eux, la correctionnelle!

La fédération Sud PTT exige l'abandon de toutes les poursuites contre nos camarades, et appelle à se rendre aux rassemblements organisés, le 10 février (à 9 et 13 heures) et le 11 février (à 13 heures) devant le TGI de Paris.

Paris le 9 février 2021